

Conditions générales de vente et d'utilisation du forfait Gérardmer Liberté 2022-2023

Les présentes conditions générales de vente du Forfait Gérardmer Liberté sont valables du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023 pour les forfaits utilisables durant la saison Hiver 2022/2023.

Généralités

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent au Forfait Gérardmer Liberté, dispositif donnant à son TITULAIRE l'accès aux remontées mécaniques de Gérardmer durant la saison d'hiver 2022-2023, et ci-après dénommée « Forfait Gérardmer Liberté ».

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France. La langue des documents contractuels est le Français.

Le client est informé que, en application de l'article L. 121- 20-4 du Code de la consommation, l'ensemble des services proposés sur le site www.gerardmer-stations.com n'est pas soumis à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L. 121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance. En conséquence, les services commandés sur le site susmentionné sont exclusivement soumis aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes Conditions Générales de Vente.

Adhésion

L'adhésion au forfait Gérardmer Liberté implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le «TITULAIRE» ou « L'UTILISATEUR » de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

L'acceptation des présentes conditions générales de vente et d'utilisation vaut formation de contrat entre le souscripteur et la Régie Municipale Gérardmer Stations, ci-après dénommée la « Régie Gérardmer Stations».

En souscrivant ce contrat, le TITULAIRE déclare expressément accepter les conditions générales d'utilisation des remontées mécaniques de la Régie Gérardmer Ski auxquelles le forfait Gerardmer Liberté leur donne accès. Le forfait Gerardmer Liberté est souscrit exclusivement via le site Internet www.gerardmer-stations.com

Elle offre aux bénéficiaires la possibilité d'accéder aux remontées mécaniques de Gérardmer directement (sans passer par la caisse) et librement « à la carte » de la date de souscription à la fin de la saison (variable selon la météo, étant entendu que le domaine skiable reste maître de ses dates d'ouverture et de fermeture). Le TITULAIRE de l'abonnement bénéficie d'un tarif adapté à sa consommation, de points fidélité, d'une facturation journalière et d'un prélèvement journalier.

Tarif

Pour toute souscription au forfait Gerardmer Liberté, l'UTILISATEUR règle directement via le site Internet www.gerardmer-stations.com l'abonnement de 20€, ce tarif n'incluant pas la fourniture du support du forfait (dont le coût en sus est de 2€). Si le client a indiqué ne pas disposer d'un support de forfait lors de son adhésion, le forfait est à retirer sur place soit aux caisses soit au distributeur automatique. Dans le cadre du forfait Gerardmer Liberté, le client bénéficie de points fidélités sur la base de 1000 points pour une journée de ski, 500 points pour 4 heures de ski et 250 points pour 2H de ski.

Dès l'obtention de 5000 points, une journée de ski est offerte.

La facturation est basée sur les tarifs publics journée, 4H, et 2H, selon les catégories d'âge en vigueur dans la station, hors autres promotions ou autres remises (y compris remises liées aux intempéries ou aux incidents d'exploitation). Il est expressément souligné qu'aucune remise « étudiant » spécifique ne sera appliquée, le tarif public à la journée retenu comme base de calcul ne dépendant que de l'âge du skieur, selon les catégories tarifaires applicables.

Le détail des tarifs publics à la journée de la Régie Gérardmer Stations est disponible aux accueils-billetteries sur place ainsi que sur le site de vente en ligne :

<https://www.gerardmer-stations.com>

Le passage aux bornes des remontées mécaniques déclenche la facturation automatique de 2 heures de ski minimum, quel que soit le nombre de passages aux remontées effectués.

Le dernier passage aux bornes détermine la facturation en fonction de la durée : entre 0 et 2H, le client sera facturé 2H, entre 2 et 4H, le client sera facturé une demi-journée, au-delà de 4H, le client sera facturé 1 journée.

Les tarifs s'entendent TVA et toutes taxes incluses aux taux en vigueur.

GERARDMER STATIONS REGIE MUNICIPALE

239 CHEMIN DE LA RAYEE - 88400 GERARDMER

Tél : 03 29 60 04 05 - Fax : 03 29 60 90 01

Site internet : www.gerardmer-stations.com - Adresse mail : info@gerardmer-stations.com

SIRET : 218 801 967 00264 – N° TVA intracommunautaire FR26 218801967 - APE 4939C

Support

Les titres sont délivrés sur des supports FREE PASS (cartes magnétiques) numérotés.

- Si le Client n'a pas de support de forfait en sa possession, il l'indique lors de son adhésion. Un coût de 2€ est ajouté à son panier. Dans ce cas, le support est à retirer sur place soit aux caisses soit au distributeur automatique.

Titres

Toute personne désirant accéder aux installations des Remontées Mécaniques doit être TITULAIRE d'un titre, inscrit sur son support FREE PASS. Le titre délivré est strictement personnel (nom, prénom et photos sont enregistrés sur le support). Tout titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. Les secteurs de validité des titres sont définis sur la grille tarifaire et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux caisses-billetteries de la station, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le support FREE PASS contenant le titre doit être conservé par son TITULAIRE durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout agent assermenté de la Régie Gérardmer Stations.

Le titre est réputé utilisé lors du premier passage aux bornes des Remontées Mécaniques. Seules les informations contenues dans la puce du support font foi.

Transmission et revente interdite

Le support FREE PASS du forfait Gerardmer Liberté délivré et le titre de transport qui y est activé sont strictement personnels, le forfait n'est ni cessible, ni transmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

Catégories de clientèle et tarifs

Les catégories de clientèle retenues et tarifs correspondants sont celles définies uniquement en fonction de l'âge du skieur par la Régie Gérardmer Ski. Elles sont disponibles aux caisses de la station ainsi que sur le site internet mentionné au § « TARIF ».

Pour les titres délivrés dans le cadre du forfait Gerardmer Liberté, le justificatif d'âge, produit lors de l'adhésion, est obligatoire.

Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises, selon TVA en vigueur à la date de la consommation du titre.

Perte ou vol du titre

En cas de perte ou de vol, le support pourra être remplacé. Il en coûtera la somme de 2 € (frais de blocage et de remplacement de support). La présentation d'une pièce d'identité sera exigée. Tout titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol de son support auprès de Régie Gérardmer Stations sera désactivé immédiatement par celle-ci et ne donnera plus accès au domaine skiable. Tout blocage est définitif et immédiat.

Remboursement – Assurance

Tout titre délivré qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au TITULAIRE, et ce quelle que soit la durée de validité dudit titre.

Il est porté à la connaissance des TITULAIRES de titres que les forfaits Remontées Mécaniques proposés peuvent être vendus avec une assurance couvrant les secours sur pistes. Cette assurance est nominative et personnelle et ne peut être ni cédée, ni remboursée. Dans le cas du forfait Gerardmer Liberté, il est proposé au client lors de son adhésion initiale une assurance saison pour chacune des journées skiées durant la saison. Le tarif, le prestataire ainsi que les conditions d'exercice de l'assurance seront celles des assurances offertes à la vente par la Régie Gérardmer Stations.

GERARDMER STATIONS REGIE MUNICIPALE

239 CHEMIN DE LA RAYEE - 88400 GERARDMER

Tél : 03 29 60 04 05 - Fax : 03 29 60 90 01

Site internet : www.gerardmer-stations.com - Adresse mail : info@gerardmer-stations.com

SIRET : 218 801 967 00264 – N° TVA intracommunautaire FR26 218801967 - APE 4939C

Contrôle- Absence, Fraude ou non-conformité de titre – respect du règlement de police

Le support FREE PASS sur lequel le titre du forfait Gerardmer Liberté est enregistré doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande des agents assermentés de la station.

Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès aux domaines skiables visés par les présentes, sans titre, ou munie d'un titre non conforme, sera passible des indemnités et poursuites ci-dessous :

- versement d'une indemnité forfaitaire valant abandon de poursuites. Cette indemnité forfaitaire est égale à cinq fois la valeur d'un titre un jour tarif public pratiqué par la Régie Gérardmer Stations (articles L 342-15, R 342-19 et R342-20 du Code du Tourisme) de la Station.

- poursuites judiciaires.

Dans tous les cas précités, les supports de forfaits pourront être retirés à des fins de preuve et / ou de restitution à leur propriétaire.

Modalités de paiement

L'abonnement, les supports FREE PASS et les titres consommés résultant de l'utilisation du forfait Gerardmer Liberté, sont payés par prélèvement sur carte bancaire. Lors de l'adhésion, le TITULAIRE saisit via le site de paiement sécurisé, les numéros et date de validité de sa carte bancaire. Cet ordre de paiement par carte bancaire est donné par le TITULAIRE pour l'ensemble des paiements à effectuer dans le cadre de la souscription et de l'utilisation du forfait Gerardmer Liberté et expirera en tout état de cause 1 an après l'obtention du titre. Les informations sont conservées par notre partenaire bancaire uniquement. Les journées consommées seront débitées journalièrement. Le TITULAIRE s'engage à saisir ses nouvelles coordonnées bancaires s'il vient à changer de carte bancaire pendant la durée de validité du forfait Gerardmer Liberté. En cas de défaut de paiement, le TITULAIRE pourra voir le forfait Gerardmer Liberté suspendu dès le lendemain après une mise en demeure restée infructueuse.

STOP Covid-19 : respect des mesures et règles sanitaires – Dispositions particulières

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (et dispositions suivantes éventuelles) pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les Stations ont mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires. Le TITULAIRE est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires.

Tout TITULAIRE d'un TITRE est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. A ce TITRE, le TITULAIRE s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales (et les pictogrammes les complétant) qui lui seront transmises et dispensées par la Station et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation.

Respect des règles de sécurité

Tout TITULAIRE d'un titre est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de la Régie Gérardmer Stations, sous peine de sanction. Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski. Il est recommandé de tenir compte des « Dix règles de conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS). En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par un des appareils de remontées mécaniques, le TITULAIRE doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'appareil et remplir la déclaration d'accident.

Prises de vues automatisées

Il est porté à la connaissance des clients que le domaine skiable de Gérardmer est équipé de systèmes de captation automatique d'images (webcams). Les images / vidéos générées sont conservées pour une durée maximale d'un an. Webcams

Les webcams ainsi que leurs archives sont consultables via le site <https://www.gerardmer-stations.com>

L'intéressé peut, s'il le souhaite, faire supprimer les photos / vidéos sur lesquelles il s'avère identifiable, sur simple demande auprès de la SOCIETE. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la SOCIÉTÉ ou ses partenaires éventuels, conformément à la Politique de Protection des Données mentionnée ci-dessous. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le TITULAIRE d'un TITRE (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression pour motifs légitimes auprès de la SOCIETE ou à l'adresse suivante : info@gerardmer-stations.com

GERARDMER STATIONS REGIE MUNICIPALE

239 CHEMIN DE LA RAYEE - 88400 GERARDMER

Tél : 03 29 60 04 05 - Fax : 03 29 60 90 01

Site internet : www.gerardmer-stations.com - Adresse mail : info@gerardmer-stations.com

SIRET : 218 801 967 00264 – N° TVA intracommunautaire FR26 218801967 - APE 4939C

Propriété intellectuelle

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents titres, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

Modalités de réclamation

Toute réclamation doit être adressée à l'exploitant dans un délai de 1 mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : GERARDMER STATIONS REGIE MUNICIPALE 239 chemin de la Rayée 88400 GERARDMER.

Le délai de traitement des fiches de réclamation est de 2 mois à compter de leur date de réception.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum 60 jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un an à compter de cette réclamation écrite), le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site internet : www.mtv.travel

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du règlement (UE) n° 524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de règlement en ligne des litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

L'exploitant ne peut être tenu responsable des conditions météorologiques rencontrées lors de l'utilisation du titre de transport. Il est de la responsabilité de chaque client de se renseigner sur les conditions climatiques et de visibilité.

Protection et traitement des données à caractère personnel

L'ensemble des informations qui est demandé par la société pour la délivrance d'un titre ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du titre ne pourra intervenir. La Politique de Protection des Données à Caractère Personnel de la Régie Gérardmer Stations est disponible à l'adresse suivante : <https://www.gerardmer-stations.com>

Cette Politique de Protection des Données fait partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation. En acceptant les présentes, vous acceptez aussi la Politique de Protection des Données mentionnée ci-dessus.

Secours

Les données personnelles collectées à l'occasion de l'intervention des pisteurs-secouristes auprès d'une Personne, font l'objet d'un traitement destiné au suivi administratif de l'accident, à la facturation des frais de secours engagés et au traitement d'un éventuel litige.

Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la (des) Commune(s) concernée(s) ayant habilité la Station à mettre en place un service de secours sur le domaine skiable concerné et à recouvrer les frais afférents.

Les données collectées sont destinées à la Station, à l'autorité publique chargée de la facturation et de l'encaissement des frais de secours, et le cas échéant la Gendarmerie (dans le cadre d'une enquête suite à un accident), aux assureurs respectifs de la Station et de la Personne secourue, et aux services de santé apportant des soins à la Personne secourue.

Les données collectées sont conservées pendant la durée nécessaire pour atteindre les finalités susvisées.

Toutes les données bancaires demandées au client lors du passage de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié par 3DSECURE. A aucun moment, l'exploitant n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. L'exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de la commande a été effectué sur son compte.

Le traitement des données personnelles tirées de la vente sur le site internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL.

Les informations que les clients communiquent sur le site internet permettent à l'exploitant de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site internet.

Conformément à l'article 32 de la loi informatique et libertés, l'exploitant informe le client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

Régie Municipale Gérardmer Stations

Mis à jour le 03/11/2022

Le directeur de la Régie,

Benoit PERRIN

GERARDMER STATIONS REGIE MUNICIPALE

239 CHEMIN DE LA RAYÉE - 88400 GERARDMER

Tél : 03 29 60 04 05 - Fax : 03 29 60 90 01

Site internet : www.gerardmer-stations.com - Adresse mail : info@gerardmer-stations.com

SIRET : 218 801 967 00264 – N° TVA intracommunautaire FR26 218801967 - APE 4939C